



Commune de Poisat

**Service enfance jeunesse
et vie associative**

Projet pédagogique

Accueil de loisirs de Poisat

Période d'élaboration : de septembre 2016 à janvier 2017 par l'équipe du service enfance jeunesse et vie associative, avec l'accompagnement pédagogique de Sarah Boukalaa directrice départementale Francas de l'Isère.
Mise en application depuis Janvier 2017.

Remis à jour en 2023 -

Suite au travail de renouvellement du P.E.L qui a lieu sur cette année scolaire 2022-2023, un travail de réécriture du projet pédagogique est prévu au 4ème trimestre 2023

Sommaire

| | |
|---|----|
| Sommaire | 2 |
| Contexte et environnement local..... | 4 |
| Les valeurs éducatives ayant guidé le projet pédagogique | 5 |
| Les orientations éducatives de la commune de Poizat : le PEL | 5 |
| Les orientations pédagogiques de l'accueil de loisirs de Poizat | 6 |
| Les orientations du projet pédagogique | 6 |
| 1) Grandir et vivre ensemble de manière solidaire, coopérative et citoyenne | 7 |
| Proposer des espaces de socialisation | 7 |
| dans un cadre sécurisant convivial et responsabilisant | 7 |
| Considérer l'enfant dans sa dimension individuelle et collective | 7 |
| 2) Grandir et devenir autonome : développer des savoirs, savoirs faire et savoirs être..... | 8 |
| Favoriser la participation des enfants et des jeunes | 8 |
| dans leurs temps de loisirs | 8 |
| Adapter le niveau d'autonomie aux enfants et aux tranches d'âge..... | 8 |
| 3) Grandir dans un espace de découvertes artistiques, sportives, culturelles : des temps de loisirs éducatifs | 9 |
| 4) Grandir en favorisant la connaissance et le respect de son environnement..... | 9 |
| S'inscrire dans un principe de coéducation ou d'éducation partagée..... | 9 |
| Permettre à l'enfant et au jeune d'évoluer dans le monde qui l'entoure | 10 |
| La mise en œuvre du projet pédagogique | 12 |
| Les différents temps d'accueil de loisirs de Poizat | 12 |
| L'accueil périscolaire | 12 |
| Les autres missions du service enfance jeunesse et vie associative..... | 13 |
| Conditions et modalités d'accueil..... | 14 |
| Public accueilli..... | 14 |
| Taux d'encadrement..... | 14 |
| L'accueil des familles et la place des parents | 15 |
| Vie collective et règles de vie | 15 |
| Moyens pour le fonctionnement | 16 |
| Les réunions de travail :..... | 16 |
| Moyens humains | 16 |
| Glossaire des sigles | 17 |
| Documents annexes au projet pédagogique | 18 |
| Disponibles sur le site de Poizat www.ville-poisat.fr | 18 |
| Documents internes :..... | 18 |
| Contact | 19 |
| Service enfance jeunesse et vie associative : | 19 |
| Horaires de l'accueil : Du lundi au vendredi de 14h à 18h | 19 |
| Mairie de Poizat (restauration)..... | 19 |

L'environnement local

Démographie

Au 1er janvier 2021, Poisat compte 2174 habitants.

Au 1^{er} janvier 2017, Poisat comptait 2208 habitants.

En 2015, la population était de 2174 habitants dont environ 17% de 0-14 ans et 16% de 15-29 ans.

Le territoire de Poisat

Poisat est une commune iséroise de la région Rhône Alpes Auvergne, appartenant à la métropole grenobloise Grenoble Alpes Métropole.

Ses espaces urbains sont bordés par les massifs du Vercors, de la Chartreuse, du Taillefer et de Belledone. Limitrophe aux communes d'Eybens, Herbeys et St Martin d'Hères, Poisat se situe aux abords d'une colline appelée les "quatre seigneurs" ou colline du mûrier composée d'un parc où l'on peut trouver les vestiges d'un camp militaire.

Poisat désigne un endroit où l'on puise l'eau car elle est localisée sur un espace ayant été fréquemment inondé, on y trouvait des roseaux. D'ailleurs le logo de la mairie reprend les deux éléments : le puit et le roseau.

Les équipements publics

- un terrain de boules, un terrain de tennis, un terrain de foot
- des jardins d'enfants
- l'espace culturel Léo Lagrange (capacité de 175 places assises)
- un gymnase intercommunal situé à Eybens
- une forêt communale (parc Hubert Dubedout dans la colline)
- des "jardins familiaux" (à prémol et ancienne mairie), un jardin pédagogique devant la mairie et dans la cour du CSCS, et un site appelé rucher associatif.

Les structures accueillant du public et les commerces

- 2 écoles :
- 1 multi accueil associatif (Bout'chou)
- 1 bibliothèque associative
- un réseau associatif dynamique : 33 associations dont 10 sportives, 6 sociales, 13 culturelles.
- 1 foyer d'insertion
- 1 maison relais pour personnes âgées
- la mairie et le CCAS
- 27 commerces et entreprises de proximité

Transports

Poisat est desservie par 2 lignes de bus du réseau TAG : la ligne 13 traversant verticalement Grenoble et la ligne 11 qui horizontalement rejoint Gières à Echirolles en passant par St Martin d'Hères et Poisat.

Les équipes disposent également d'un minibus municipal de 9 places.

Les valeurs éducatives ayant guidé le projet pédagogique

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs découle des valeurs éducatives et sociales de la commune de Poizat formulées au travers du Projet Educatif Local et des objectifs fondamentaux des Francas.

Les orientations éducatives de la commune de Poizat : le PEL

Depuis 2002, dans le cadre de ce Projet Educatif Local, la commune travaille en collaboration avec l'ensemble de la communauté éducative pour contribuer à l'épanouissement et au bien-être de l'enfant, de l'adolescent et du jeune. Elle met à disposition des moyens humains, logistiques et financiers pour assurer une continuité éducative entre toutes les tranches d'âge, une complémentarité entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires et garantir un accompagnement de qualité de l'offre de loisirs et d'accueil dans les différents temps de l'enfant.

Elle assure, en partenariat avec les autres acteurs, la responsabilité des temps de l'enfant et des jeunes dont elle a la compétence (notamment les temps périscolaires) à partir des modes collectifs d'accueil et d'animation avec comme ambition de garantir un accès pour tous et en particulier pour les publics fragilisés. Elle souhaite le faire dans un cadre pédagogique sécurisant pour les enfants, les jeunes et les familles. Cette responsabilité s'exerce dans le respect des valeurs fondamentales de la République et du projet politique porté par les élus : humanisme, démocratie, liberté, égalité, solidarité, laïcité, mixité, vivre ensemble, ouverture d'esprit, respect de l'environnement.

Le Projet Educatif Local est un engagement commun pour favoriser l'apprentissage de la citoyenneté dès le plus jeune âge, pour faire participer et impliquer les enfants et les jeunes à la vie de la commune et plus largement à la société afin de favoriser le développement des "habilités" de tous.

Le Projet Educatif Local 2015-2020 de la commune a été le fruit d'un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs éducatifs et, en premier lieu, les familles à partir des projets existants, des dynamiques en place, des besoins des familles et des volontés de partenariats. Il doit dans sa démarche collective continuer d'associer l'ensemble des co-éducateurs par la concertation, le suivi, la coordination et l'évaluation partagée régulière.

Le PEL 2015-2020 s'oriente autour de 5 orientations :

- Orientation 1 : Assurer une dynamique éducative permanente à l'égard des enfants, des adolescents et des jeunes de 0 à 18 ans
- Orientation 2 : Encourager la construction d'une citoyenneté active des habitants en particulier celle des enfants et des jeunes
- Orientation 3 : Renforcer la communauté éducative
- Orientation 4 : Consolider le lien avec les familles
- Orientation 5 : Soutenir les jeunes adultes de 18-25 ans dans leur recherche d'autonomie

De ces orientations découlent des objectifs généraux et intermédiaires. Et pour concrétiser ces orientations et ces objectifs, des projets et des actions ont été planifiés avec l'ensemble des acteurs éducatifs.

La synthèse complète du PEL 2015-2020 est disponible sur le site de Poizat, ainsi que le document de présentation du PEL à destination des familles et des partenaires.

Les orientations pédagogiques de l'accueil de loisirs de Poisat

L'accueil de loisirs de Poisat vise à accompagner l'enfant et le jeune dans ses loisirs, revendiqués comme un espace éducatif qui aide les enfants et les jeunes à grandir.

Les orientations du projet pédagogique

Le projet pédagogique s'axe autour de **4 orientations** :

- **Grandir et vivre ensemble de manière solidaire, coopérative et citoyenne**
- **Grandir et devenir autonome : développer des savoirs, des savoirs faire et des savoir être**
- **Grandir dans un espace de découverte artistiques, sportives et culturelles : des temps de loisirs éducatifs**
- **Grandir en favorisant la connaissance et le respect de son environnement**

Ces orientations sont déclinées en objectifs généraux, eux même mis en oeuvre à travers des objectifs opérationnels qui se traduiront en modes d'organisation et projets d'animation.

1) Grandir et vivre ensemble de manière solidaire, coopérative et citoyenne

Proposer des espaces de socialisation dans un cadre sécurisant convivial et responsabilisant

Accueillir les enfants et leur famille

- Proposer des [temps d'accueil et de départs échelonnés](#) respectant le rythme de chaque enfant et de sa famille
- Proposer [différentes formules d'accueil](#)¹ :

Pour les temps périscolaires : temps relais (matin, midi, soir) , restau , ateliers découverte et ateliers libres².

Garantir la sécurité physique, affective et morale des enfants et des jeunes

- Garantir les [taux d'encadrement](#) assuré par les animateurs pour permettre une qualité des temps d'accueil, les taux d'encadrement effectifs sont au delà des taux règlementaires.
- [Formation des équipes.](#)
- Prendre en compte les [rythmes de l'enfant : journalier et sur un rythme scolaire, par cycle de vacances, annuel.](#)

Développer la responsabilisation des enfants:

- Mettre en place des règles de vie:
 - Distinguer des règles de vie négociables et non négociables
 - Associer les enfants à l'élaboration des règles de vie, les accompagner à en comprendre le sens et les raisons de leur mise en place
 - Accompagner et faire vivre au quotidien les règles de vie ; l'équipe est garante du respect des règles de vie.
- Accompagner les [projets d'enfants](#) et les [projets de jeunes](#), instaurer les [conseils d'enfants](#).

Considérer l'enfant dans sa dimension individuelle et collective

Prendre en compte les besoins individuels et collectifs de l'enfant et du jeune

- Respecter le rythme de l'enfant selon les tranches d'âge: les tranches d'âge entre les groupes se chevauchent volontairement afin de respecter le rythme et l'évolution de chacun, et d'accompagner progressivement chaque enfant dans les périodes de transition.
- Porter une attention particulière aux enfants présentant des besoins spécifiques : PAI³, régimes spécifiques, enfants en situation de handicap, accueil de nouveaux arrivants.

Exemples d'actions :

- [Auprès des enfants : Points particuliers avec l'enfant et adaptation de l'accueil si nécessaire, renfort du taux d'encadrement dans le groupe.](#)
- [Auprès des familles : Echanges quotidiens entre les familles et l'équipe pédagogique, . RDV avec le responsable du service \(à l'initiative de la famille ou de l'équipe\),](#)
- [Dans l'équipe éducative : Mise en place de temps de formation et d'analyse de la pratique auprès de l'équipe périscolaire. Relations quotidiennes entre le service et les écoles, partage des informations, Mise en place d'une veille éducative, Participation à des équipes éducatives.](#)

¹Les horaires des différents temps d'accueil périscolaires sont présentés dans le document en route pour la rentrée actualisé chaque année scolaire.

²Ateliers découverts et ateliers libres

³PAI : Projet d'Accueil Individualisé

- Accompagner l'enfant dans l'acceptation des différences (égalité filles garçons, richesse et diversité des cultures, enfants porteurs de handicaps, diversité des cellules familiales, diversités socioéconomiques...)

Exemple de projet : Agis pour tes droits, projet porté par les Francas, Théâtre-forum

2) Grandir et devenir autonome⁴ : développer des savoirs, savoirs faire et savoirs être

Exemple de projet : Animer les BCD⁵, proposer des méthodes éducatives complémentaires aux enseignants.

Favoriser la participation des enfants et des jeunes dans leurs temps de loisirs

Encourager la participation des enfants à la vie quotidienne

- Rôle des référents de table sur la base du volontariat ou sur incitation des animateurs
- Associer les enfants au rangement, favoriser la contribution volontaire de tous
- Proposer des méthodes ludiques de rangement ([compte à rebours](#), [musique](#), [jacques a dit](#), [défi chrono...](#))

Impliquer les enfants dans les activités

- Prendre en compte les avis des enfants pour la programmation des activités (ateliers découverte, temps libres, projets jeunes, vie locale...) : [Boîte à idées](#), [conseil d'enfants](#), [PAJ ...](#)
- Proposer aux enfants des activités de découverte et leur permettre d'y participer ou non selon leurs rythmes et leurs besoins, dans le contexte posé par un accueil collectif.

Créer des temps et des espaces de participation, être acteur dans la vie du groupe:

- Favoriser la prise de parole, l'expression de tous, l'écoute, le débat, la négociation, des prises de décision démocratiques : enfants/enfants, enfants/groupe, adultes/enfants, adultes/groupe.
[Réunions et bilans d'enfants](#), [dialogue avec les animateurs...](#)
- Co-construire les projets avec les jeunes (dont les séjours) : sur les temps d'accueil du [PAJ⁶](#) ouvert les mardis, jeudis et vendredis des périodes scolaires de 17h à 18h30.

Adapter le niveau d'autonomie aux enfants et aux tranches d'âge.

Aménager les espaces et les rangements.

- Permettre un accès autonome aux livres, jeux, matériel pour qu'ils soient à disposition de tous
[Etiquetage des rangements](#), [rangement par caisse](#), [par atelier et à hauteur adaptée](#)
[Une partie du matériel ne sera pas accessible aux enfants \(pharmacie, bricolage, ciseaux...\)](#)
[Règles de vie précisant les temps et conditions d'utilisation du matériel](#)
- Organiser et aménager les déplacements dans le bâtiment CSCS
[Découverte et présentation des lieux aux enfants, aux parents](#)
[Fléchages et signalétique pour permettre une identification des espaces et une meilleure orientation.](#)

⁴Permettre la connaissance et les apprentissages de tous, pour tous, par tous dans l'esprit des valeurs de l'éducation populaire

⁵BCD : Bibliothèque Centre Documentaire

⁶PAJ : Point Accueil Jeunes

3) Grandir dans un espace de découvertes artistiques, sportives, culturelles : des temps de loisirs éducatifs

Aux côtés de l'école, de la famille et des associations, l'accueil de loisirs est un espace qui permet notamment :

- **de développer sa curiosité et s'initier à des découvertes** : l'expérience des activités à l'accueil de loisirs peut amener l'enfant ou le jeune à les approfondir en s'inscrivant auprès d'un club ou d'une association.
- **d'être acteur de ses loisirs.**
- **de développer son imagination et explorer sa créativité.**
- **de donner du sens aux apprentissages scolaires** en proposant des méthodes éducatives et des projets complémentaires à l'école.

Exemples de projets :

- les ateliers découvertes : 1 atelier découverte différent chaque soir de la semaine par cycle entre 2 périodes de vacances scolaires.
- Un programme hebdomadaire pour les maternels et un programme pour les élémentaires.
- les passerelles pour favoriser l'accès aux activités associatives locales.
- les soirées jeunes organisées avec eux.

4) Grandir en favorisant la connaissance et le respect de son environnement

S'inscrire dans un principe de coéducation ou d'éducation partagée

La mise en oeuvre du projet pédagogique s'appuie sur le principe fondateur de coéducation ou d'éducation partagée désignant une coopération voulue des différents acteurs de l'éducation (famille, école, environnement local) et reconnaissant à chacun une influence dans l'éducation des enfants.

L'enjeu d'une éducation partagée vise à construire une complémentarité éducative.

Cette notion

- implique une reconnaissance mutuelle de la place de chacun et la valorisation des compétences respectives.
- place le parent comme premier éducateur. Il n'y a pas de coéducation possible sans la famille.
- propose un maillage en réseau pour répondre à des besoins identifiés
- se concrétise par la mise en oeuvre, dans des situations différentes, d'actions et interventions éducatives multiples qui font appel à diverses disciplines et/ou utilisent différentes techniques mais qui contribuent toutes, et de manière cohérente, à la construction et au développement de la personne dans ses dimensions individuelle et sociale.

Considérer la place des familles dans les accueils de loisirs

- Apporter une souplesse par la diversité des formules d'inscriptions proposées et prendre en compte les règles de fonctionnement du centre (respect des horaires)
- Organiser des temps d'échange autour de la parentalité : [soirées débat du PEL](#)
- Partager des temps d'activités et de convivialité : [pique-nique de fin d'année, spectacle, galette, cafés parents, dégustations des ateliers ptits chefs...](#)
- Valoriser la vie du centre auprès des parents : [expositions, photos, films, retours fait par les animateurs aux parents sur la journée de leur enfant...](#)
- Informer, communiquer en direction des familles : [programmes par période et avant chaque vacances, site internet, réunion de rentrée, relais mail via l'école](#)
- Permettre aux parents de participer aux instances : [comité éducation, comité culture,](#)
- Entretenir le lien avec l'association des parents (APE): projets menés en partenariat

Travailler en partenariat avec les acteurs locaux de Poizat et plus largement :

Avec les établissements scolaires : [ateliers BCD, tea time et visite du collège, cohérence éducative avec l'intervention des ATSEM⁷ sur les temps périscolaires, CMEJ, courseton, la grande lessive et le défilé de printemps,](#)

Avec les associations sportives, culturelles et de parents d'élèves: [passerelles, ateliers découverte, stages d'activité, évènements de la vie locale \(forum des associations, village en fête, festivités de fin d'année, défilé de printemps, olymposades, galette...\)...](#)

Avec les acteurs petite enfance : [action de transition des enfants entrant à l'école maternelle, spectacle et évènements partagés, temps forts de la vie locale, lectures au multi accueil ...](#)

Avec les autres services municipaux

Avec les partenaires de la Convention Territoriale Globale : [vParticipation aux groupes de travail petite enfance, jeunesse, parentalité, organisation d'actions en collaboration...](#)

Permettre à l'enfant et au jeune d'évoluer dans le monde qui l'entoure

Encourager les liens entre les différents âges et générations :

Liens entre les groupes d'âge du centre

[Actions avec la petite enfance \(Bout'chou, RAM⁸, AMI⁹\).](#)

[Projet intergénérationnel avec les associations de la commune \(R.E.R.S, Edelweiss...\)](#)

[Passerelles CM2 sur les soirées jeunes](#)

⁷ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

⁸RAM : Relais des Assistantes Maternelles

⁹AMI : Association des Assistantes maternelles indépendantes

Sensibiliser et s'inscrire dans une démarche de respect de l'environnement

- Participer aux actions inscrites dans le Plan Air Climat Energie de la commune.
- Privilégier des modes de déplacements doux : [pédibus](#), [tous à vélo](#), [transports en commun](#)
- Préférer une consommation locale et responsable : [démarche métropolitaine "Stop gaspillage alimentaire"](#), [commission restauration](#), [ateliers ptits chefs](#), [ateliers recup](#), [prise en compte dans le choix des fournisseurs et prestataires](#).
- Sensibiliser aux geste éco citoyens : [jardins pédagogiques](#), [compost](#), [grand nettoyage](#), [économies d'énergies](#).
- Construire un partenariat avec la maison des collines.

Les différents temps d'accueil de loisirs de Poisat

L'accueil de loisirs de la commune de Poisat a pour mission d'organiser les temps de loisirs des enfants et des jeunes de 3 à 17 ans.

L'accueil de loisirs de Poisat comprend différents temps éducatifs qui se déroulent durant les temps périscolaires (autour des temps de l'école dont le mercredi)

Ils sont mis en œuvre dans le cadre des activités du service enfance jeunesse et vie associative, service municipal situé au CSCS, dans les locaux scolaires et autres locaux municipaux.

Les temps d'accueil de loisirs sont déclarés auprès de la SDJES de l'Isère ce qui implique la prise en compte de la réglementation des accueils collectifs de mineurs et sont soutenus par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

L'accueil périscolaire¹⁰

Voir document annexe "en route pour la rentrée" actualisé chaque année scolaire présentant schématiquement les rythmes d'une journée et semaine périscolaire.

- **La restauration scolaire** : c'est un temps d'apprentissage du vivre ensemble, du plaisir de la table, de la nutrition, de l'hygiène. Poisat est également inscrit dans une démarche métropolitaine de limitation du gaspillage alimentaire. L'inscription se fait à l'accueil de la mairie, les tarifs sont en fonction du quotient familial.
- **Les temps relais** : mis en place depuis la loi sur la réforme des rythmes scolaires le matin (uniquement en maternelle), le midi pour les enfants mangeant chez eux et de retour avant l'heure de l'école, le soir après l'école.

Tous les temps relais sont gratuits avec une adhésion annuelle à l'accueil de loisirs, l'inscription est obligatoire à l'accueil du service enfance jeunesse. Les goûters sont fournis par les parents.

- **Les ateliers découverte¹¹** : Chaque soir l'équipe d'animation propose aux enfants la découverte d'une activité.

Les enfants sont inscrits pour l'heure entière et participent à l'atelier jusque 17h30. Le lundi en élémentaire, les enfants se rendent au gymnase et rentrent vers 17h45/18h compte tenu du temps de trajet.

Selon les projets menés, les ateliers découverte peuvent se dérouler dans différents équipements municipaux. Bien qu'étant un temps périscolaire, Poisat renforce le taux d'encadrement au delà des normes règlementaires. Les ateliers sont animés par l'équipe d'animation et peuvent faire appel à des intervenants (prestataires ou partenaires locaux).

¹⁰Toutes les modalités d'inscription, d'annulation, de facturation sont définies dans le règlement intérieur, disponible en mairie, au centre ou sur le site internet de Poisat. www.ville-poisat.fr

¹¹Anciennement nommé "la récré 1", de nouvelles appellations ont été proposées à l'issue de la réécriture du projet pédagogique en vue de réduire la confusion avec la récréation de l'école et apporter plus de clarté sur les objectifs et modalités d'organisation de ces différents temps. Les nouveaux noms seront utilisés à partir de la rentrée scolaire de septembre 2017.

Les ateliers sont proposés par période d'environ 6 semaines entre chaque vacances scolaires. Le programme est édité par période, disponible au centre ou sur le site internet de Poisat dans la rubrique "en 1 clic / accueil de loisirs"

Sur inscription à l'accueil du service enfance jeunesse. Tarifs au Quotient familial.

- **Les ateliers libres**¹² : de 17h30 à 18h30, activités autonomes proposées telles que jeux de société, jeux symboliques, dessin, origami, lecture... afin d'accompagner le retour des enfants dans leurs familles. Les départs sont échelonnés.

Sur inscription à l'accueil du service enfance jeunesse. Tarifs au quotient familial.

- **Les passerelles** : en partenariat entre le service enfance jeunesse et vie associative et certaines associations poisatières, les passerelles visent à favoriser l'accès au loisirs en organisant le trajet des enfants entre certaines activités. La coordination et les inscriptions aux passerelles sont assurées par le service enfance jeunesse et vie associative et les trajets sont assurés soit par l'équipe du service enfance jeunesse soit par les référents associatifs.

L'organisation d'une passerelle n'est pas systématique, leur mise en place dépend des disponibilités et possibilités des organisateurs en fonction des critères définis dans le règlement intérieur joint en annexe. Le planning des passerelles est actualisé en début d'année scolaire et leur mise en place débute environ 15 jours après la rentrée des classes.

Gratuit, sur inscription à l'accueil du service enfance jeunesse et vie associative.

Les autres missions du service enfance jeunesse et vie associative

En parallèle des temps déclarés en accueil de loisirs, le service enfance jeunesse et vie associative mène d'autres projets et/ou missions tout au long de l'année :

- **Le secteur jeunesse** : PAJ¹³, soirées jeunes, accompagnement de projets, dispositif 1,2,3 départ pour les vacances autonomes des plus de 16 ans, aide animateur (aide au financement du BAFA¹⁴, BAFD¹⁵)...

- **Les interventions scolaires** :

En maternelle : ATSEM¹⁶

En élémentaire : ateliers BCD, animation des réunions des délégués, contribution au journal déclic

Participation à des évènements scolaires...

- **Le CMEJ** : Conseil Municipal d'Enfant et de Jeunes
- **La vie associative** : animation de la vie locale par le pilotage et/ou la coordination de certains évènementiels en lien avec les partenaires locaux (village en fête, forum des associations, défilé de printemps, festivités de Noël, CME¹⁷, passerelles...), soirées PEL...
- **Le pilotage ou la coordination de certains dispositifs** : PEL¹⁸, PEDT¹⁹, CEJ²⁰...

¹²Anciennement nommé "récré2".

¹³PAJ : Point Accueil Jeunes ouvert les mardis, jeudis et vendredis des périodes scolaires de 17h à 18h30.

¹⁴BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation

¹⁵BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction

¹⁶ATSEM : Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles

¹⁷CME : Conseil Municipal d'Enfants

¹⁸PEL : Projet Educatif Local

¹⁹PEDT : Projet Educatif De Territoire

²⁰CEJ : Contrat Enfance Jeunesse (CAF)

Conditions et modalités d'accueil

L'ensemble des conditions et modalités d'accueil sont précisées dans le règlement intérieur en vigueur, disponible sur le site www.ville-poisat.fr, rubrique "en 1 clic" accueil de loisirs.

Public accueilli

Les accueils de loisirs s'adressent aux enfants et aux jeunes de 3 à 17 ans.

Les enfants sont accueillis au sein de groupes par tranches d'âge en vue de répondre à leurs besoins de développement :

- 3/6 ans (maternels)
- 6/11 ans (élémentaires)
- pour les collégiens, une démarche par projet est privilégiée. Des projets complémentaires peuvent être mis en place, co-construits avec les jeunes notamment sur les temps du PAJ²¹.

Les tranches d'âge se chevauchent volontairement afin de respecter les rythmes et l'évolution de chacun, notamment dans les périodes de transition. Des sous groupes peuvent être mis en place, notamment sur la restauration ou pour les temps calmes ou la sieste.

Des temps favorisant l'échange entre les groupes sont également recherchés au travers de temps de la vie quotidienne ou dans certains projets d'activité.

L'accès aux accueils de loisirs est ouvert à tous. Une adaptation sera recherchée autant que possible pour favoriser l'intégration des enfants en situation de handicap.

Taux d'encadrement

Les taux d'encadrement règlementaires fixent les effectifs à :

- Accueils périscolaires :
1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans
1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans
- Accueils extrascolaires :
1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
1 animateur pour 12 plus de 6 ans

A Poisat, des taux d'encadrement renforcés sont mis en place en vue de répondre aux ambitions pédagogiques, pour garantir une meilleure qualité d'accueil et disponibilité de l'équipe auprès des enfants.

Cet encadrement renforcé permet d'accueillir des enfants ayant des besoins particuliers et une prise en charge plus individualisée.

²¹PAJ : Point Accueil Jeunes

L'accueil des familles et la place des parents

Les familles sont accueillies par le personnel administratif lors de la première inscription. Ils peuvent rencontrer également un membre de l'équipe pédagogique (visite des locaux, échange sur la situation de leur enfant...).

Les horaires (de l'accueil du service enfance jeunesse et de la mairie pour la restauration), les modalités d'inscription, d'annulation, de règlement sont présentées dans le règlement intérieur et disponibles sur le site de Poisat www.ville-poisat.fr

Au quotidien, l'équipe se rend le plus disponible lors des temps d'accueil pour favoriser un échange régulier avec les parents. Des temps de rencontre peuvent également être proposés, à l'initiative des parents ou de l'équipe. Une attention particulière sera portée pour aménager l'accueil des enfants ou des parents en situation de handicap.

Les parents qui le souhaitent peuvent également participer librement aux **instances consultatives** : comité éducation, comité culture et festivités, commission restauration. Les dates de ces instances sont publiées sur le site de Poisat.

En début d'année scolaire et avant chaque séjour, des temps d'échange et d'information sont également proposés aux familles.

Dans le cadre du PEL, des soirées débat sur des questions liées à la parentalité sont également proposées au cours de l'année.

A travers ces espaces de rencontre et de concertation, les parents ont une réelle place dans la définition des actions en direction de l'enfance et de la jeunesse dont font partie les accueils de loisirs.

Vie collective et règles de vie

L'équipe est garante de la sécurité physique et affective des enfants, du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application de ces règles de vie.

Les règles de vie sont élaborées avec les enfants lors des forums enfants. Certaines règles ne sont pas négociables car fondamentales pour le bien être de tous et elles sont expliquées aux enfants. Il s'agit :

- du respect de la loi et de la réglementation des accueils collectifs de mineurs
- du refus de la violence sous toute forme que ce soit (physique, verbale, psychologique, exclusion...) et de qui que ce soit (enfants comme adultes)
- du respect de la sécurité et des déplacements piétons

Le respect des règles de vie est une exigence fondamentale pour le bien être de tous et pour un vivre ensemble.

Tout manquement grave, volontaire et/ou répété à l'une des règles de vie pourra entraîner les conséquences suivantes :

- une réflexion avec l'enfant pour une prise de conscience de ses actes et une information aux parents
- un entretien avec les parents
- un avertissement écrit aux parents
- un renvoi temporaire ou définitif.

Moyens pour le fonctionnement

Locaux (CSCS ou équipements et espaces municipaux), matériel pédagogique, budget dédié.

Les réunions de travail :

- 2 journées pédagogiques annuelles pour les permanents (dont 1/2 journée avec les occasionnels périscolaires en début d'année scolaire)
- réunions vacances : avec l'équipe occasionnelle et de direction de l'accueil de loisirs, avant chaque vacances
- réunions périscolaires (permanents et occasionnels périscolaire) : 1 réunion de rentrée, 1 réunion de bilan d'année, 1 réunion par période, 3 réunions pour de la formation et de l'analyse de la pratique
- réunions hebdomadaires et par secteur (permanents)
- temps de bilan et d'évaluation du projet pédagogique

Moyens humains

L'équipe pédagogique est composée de personnels permanents et d'animateurs vacataires ou occasionnels.

Le personnel permanent :

- Un responsable du service enfance jeunesse et vie associative en charge de la direction du service.
- Une assistante administrative et chargée d'accueil
- Une référente périscolaire élémentaire et animatrice citoyenneté
- Une référente périscolaire maternelle
- Un animateur Périscolaire et jeunessejeunesse et vie associative et directrice de l'accueil de loisirs extrascolaire
- Une animatrice périscolaire et référente interventions scolaires,
- 2 ATSEM²²
- 2 agents de restauration

Le personnel occasionnel :

- des animateurs périscolaires occasionnels mairie
- un vivier d'animateurs remplaçants pour assurer une continuité du service

L'organigramme des services municipaux de Poisat disponible sur le site www.ville-poisat.fr

²²ATSEM : Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles

Glossaire des sigles

- AMI : Association des Assistantes maternelles indépendantes
- ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
- BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation
- BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction
- BCD : Bibliothèque Centre Documentaire
- CAF : Caisse d'Allocations Familiales
- CEJ : Contrat Enfance Jeunesse
- CME : Conseil Municipal d'Enfant
- CMEJ : Conseil Municipal d'Enfant et de Jeunes
- CSCS : Centre Socio Culturel et Sportif
- DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et des Solidarités
- ESS : Equipe de Suivi de Scolarité
- PEDT : Projet Educatif De Territoire
- PEL : Projet Educatif Local
- PAI : Projet d'Accueil Individualisé
- PAJ : Point Accueil Jeunes
- RAM : Relais des Assistantes Maternelles

Disponibles sur le site de Poisat www.ville-poisat.fr

- Synthèse PEL 2015-2020
- Plaquette de présentation du P.E.L à destination des familles et des partenaires
- Règlement intérieur des accueils de loisirs de Poisat
- En route pour la rentrée
- Organigramme des services communaux de Poisat

Documents internes :

- Coordonnées des associations de Poisat
- Coordonnées des services municipaux
- Trombinoscope des agents de Poisat
- Contact et horaires de l'accueil du service enfance jeunesse et de l'accueil mairie
- Journée type en ACM avec rôle de l'équipe pédagogique

Service enfance jeunesse et vie associative :

04 76 25 89 19

contact.cscs@ville-poisat.fr

2, avenue Pierre Mendès France - 38 320 Poisat

Horaires de l'accueil : Du lundi au vendredi de 14h à 18h

Mairie de Poisat (restauration)

restauration@ville-poisat.fr

04 76 25 92 43

Horaires d'ouverture de la Mairie

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h

Sur rendez-vous l'après-midi.